

La RATP a-t-elle interdit à ses agents de souhaiter un «Joyeux Noël» ?

Par Charles Plantade

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 39 minutes

Fin 2023, la régie des transports parisiens a diffusé un «kit de communication spécialement créé pour aider» ses agents à «véhiculer auprès des voyageurs un esprit de fête».

Croire au Père Noël n'a jamais été si bien vu. Dans une note interne que *Le Figaro* a pu consulter, la Régie autonome des transports parisiens (RATP) a «proscrit» cette année à ses agents de dire «*Joyeux Noël*» et de faire référence à la crèche, «*la représentation de Jésus*» ou encore au calendrier de l'avent. Datée du 15 novembre 2023, cette note d'unité transmise aux employés en charge des animations de fin d'année du RER A se veut être un «*kit de communication*» créé spécialement pour les aider à «*véhiculer auprès des voyageurs un esprit de fête en partageant avec eux des moments de convivialité*».

Signé par la directrice des gares de la ligne A, ce petit guide de la bonne «*phraséologie à employer*» enjoint les agents à «*rester dans la neutralité*» pour rester en adéquation avec la charte de la laïcité du groupe. Après le récapitulatif des animations organisées du 16 au 23 décembre dans plusieurs stations du RER A vient un autre tableau à deux colonnes, détaillé ci-dessous. Dans l'une, les «*éléments acceptés*», dans l'autre les «*proscrits*». L'expression «*Joyeux Noël*», la crèche, la représentation de Jésus et le calendrier de l'avent sont à bannir, au profit de «*Joyeuses fêtes de fin d'année*», du Père Noël, des lutins de Noël, de l'arbre de Noël et du gui, cerf, renne et autres cadeaux.

Éléments acceptés	Éléments proscrits
«Joyeuses fêtes de fin d'année»	«Joyeux Noël»
Le Père Noël	La crèche
Les lutins de Noël	La représentation de Jésus
L'arbre de Noël	Le calendrier de l'avent
Le gui, le cerf, le renne, les cadeaux	

Contactée, la Régie des transports parisiens persiste et signe. «*La RATP, en tant qu'entreprise publique, applique les principes de laïcité, de neutralité religieuse et de non-discrimination. À ce titre, la RATP veille à ne pas utiliser de termes et de symboles religieux*», se justifie-t-elle.

Invisibles donc, les trois occurrences du mot «Noël» qui ponctuent et caractérisent le Père, les lutins et l'arbre. «*Pour la mise en place de supports de communication dans les stations à l'occasion des fêtes de fin d'année, l'entreprise a privilégié l'expression plus englobante de "Joyeuses fêtes de fin d'année" à ses voyageurs plutôt que "Joyeux Noël"*», poursuit le groupe.

Confondre «*laïcité et histoire de notre pays*»

Si le guide pratique «*Laïcité et neutralité dans l'entreprise*» à destination des managers de RATP ne bannit pas explicitement les références aux fêtes chrétiennes hivernales, est néanmoins précisé que «*les agents RATP ne doivent pas, dans le cadre de leur activité professionnelle, manifester leurs croyances ou leur appartenance à une religion, ni avoir une quelconque action de prosélytisme. Ces règles [...] doivent naturellement s'appliquer dans le cadre de la relation clients*».

Sauf que ces consignes précises ne sont pas du goût des concernés. «*Cette note témoigne d'un gros souci : la direction du RER confond la laïcité et l'histoire de notre pays*», raille un syndicaliste chevronné. Avant d'ironiser : «*la direction invite à dire "bonnes fêtes de fin d'année"... mais desquelles du coup ?*».

La rédaction vous conseille

- [Proximité, dialogue et carnet de chèques : la méthode Castex pour redresser la RATP](#)
- [Anne de Guigné: «RATP, SNCF... Le sexe neutre divise les entreprises»](#)
- [Agressions, harcèlement, insécurité... Des commerces du réseau RATP deviennent des «safe places» pour les victimes](#)

Sujets

- RATP
- crèche de Noël